

BCMPE

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du BCMPE le 08 03 2010

Etaient présents :

Anne DUMORTIER	
Annie SUKIENIK	Françoise NEGRE
Anne-Marie RABBE	Marie-Christine GODBARGE
Monique GUILLAUME	Pierre JEAN
Jean-Pierre RABBE	Bertrand JOUBERT
Christian DULUCQ	Michel MALGAT

Excusés : Brigitte et Pierre DELACOSTE , Pascal LEHEMBRE, Asiz HILMI
Invitée : Catherine DESSAGNE

Fête du Club : 160 participants

Une réussite totale, nombreux témoignages de satisfaction.
Anne et l'ensemble du Conseil d'administration félicitent chaleureusement Anne-Marie et Jean-Pierre pour la qualité de l'organisation, la gestion des dépenses et la convivialité de l'animation.

Formation des équipes de gestion des tournois de régularité.

Lors d'un précédent CA, ont été définies pour chaque tournoi de régularité, une équipe d'animation dirigée par l'arbitre en charge de ce tournoi.
Anne et Bertrand ayant apporté des outils informatiques pour chaque étape du tournoi, depuis la préparation des données, les pré-inscriptions jusqu'à l'envoi final des résultats à la FFB, des journées de formation pour chaque équipe ont été arrêtées en réunion, un document décrivant en détail chaque procédure a été remis à chacun.

Formation aux « gestes d'urgence »

Françoise sollicite des conseils pour l'organisation des deux ou trois séances de formation : un courrier sera envoyé aux volontaires qui ne font pas parti du CA, leur demandant de s'engager sur une date et les membres du CA compléteront les séances les moins chargées.

Courriers du Comité relatifs à la participation du Club aux dépenses de fonctionnement de la Maison du Bridge

Le Conseil d'Administration approuve le projet de réponse proposé par Anne sous réserve d'aménager le paragraphe relatif aux catégories de dépenses :

Les dépenses pour gros travaux de réfection de la Maison du Bridge (chauffage, toiture ...) sont à la charge du propriétaire ; elles ne doivent pas être listées dans les charges courantes réparties entre Comité et BCMPE selon clé de répartition. Si le Comité ne peut pas faire face à la totalité de ces dépenses, il doit se tourner vers l'ensemble de ses membres, à savoir tous les Clubs de Guyenne, qui compléteront le financement à proportion du nombre de licenciés de chacun d'eux.

Par ailleurs, le CA refuse de se prononcer sur des listes de dépenses sans montants annuels, budgétisé ou d'un exercice antérieur.

Festival de mai :

Tout le monde est d'accord pour une formule buffet libre-service avec une partie extérieure ; la location de tentes de protection contre la pluie étant chère, les coûts d'acquisition vont être étudiés.

Rédigé le 10/03/2010 par
B. JOUBERT (Vice-Président)

